

175125 - Peut on se nettoyer le sexe à l'aide de cailloux à la suite de l'écoulement de la semence, et la validité des ablutions requiert elle que cela soit précédé par un lavage avec de l'eau?

La question

Si la semence s'écoulait de moi et que j'en apercevait les traces sur mes vêtements au moment où je me rendais aux toilettes et que je nettoyais mes sous vêtements, mon sexe et la région environnante grâce aux mouchoirs réservés aux toilettes mais en oubliant de laver le sexe avec de l'eau et qu'ensuite je faisais mes ablutions et me souvenais que j'avais oublié de laver mon sexe, si les choses se passaient de cette manière, me serait il permis de laver le sexe après les ablutions et d'aller prier ou faudrait il laver le sexe et refaire les ablutions avant de prier?

La réponse détaillée

Premièrement, la semence est impure à l'avis unanime des ulémas. Selon an-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) la Umma est unanime à juger les variantes de la semence impures. Extrait d'al-Madj mou' al-mouhadhdhab (1.571).

Deuxièmement, l'usage de mouchoirs, de chiffons et de cailloux suffit pour enlever les impuretés qui entachent le corps; qu'elles affectent le sexe, le derrière ou d'autres parties du corps. Il n'y a aucune différence entre l'impureté habituelle comme l'urine et le défécation et l'impureté inhabituelle comme les variantes de la semence. Il est préférable d'utiliser l'eau pour se nettoyer après l'écoulement d'un liquide inhabituel conformément à la Sunna et pour ne pas tomber sous le coup de la divergence devues et parce que procéder ainsi est plus à même de se rendre bien propre.

Al-Bahuti (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «il faut se nettoyer à l'aide de cailloux après tout écoulement habituel sorti du sexe ou du derrière comme l'urine et après tout écoulement inhabituel comme la semence, en vertu de la parole du Très haut: **«s'agissant de la saleté, écarte toi d'elle.»** (Coran, 74:5) et parce que cet enseignement s'applique à tout lieu et à tout objet ; qu'il s'agisse du vêtement ou du corps et parce que le Prophète (bénédiction et salut

soient sur lui) dit: «**quand l'un d'entre vous va satisfaire ses besoins humains, qu'il se munisse de trois cailloux car ils lui suffisent.**» (Rapporté par Abou Daoud). L'ordre donné ici véhicule une obligation. Le Prophète dit que les cailloux suffisent. Ce dernier propos exprime clairement le caractère obligatoire.» Extrait de Kashaaf al-quinaa an matn al-iqnaa (1/70).

On lit dans l'encyclopédie juridique (4/117) :«la semence est impure selon les hanafites. On doit s'en nettoyer à l'aide de cailloux et de l'eau. Il suffit d'utiliser les cailloux ou l'eau. Le même avis est exprimé au sein de l'école malikite même s'il est le contraire de l'avis qui y est le plus répandu. Il reste l'avis le plus courant chez les chafites et une version attribuée à l'école hanbalite. L'avis le plus courant chez les malikites, et l'autre version attribuée à l'école hanbalite, veut que seule l'eau soit utilisée car l'usage des cailloux ne suffit pas en raison de ce qui a été rapporté d'Ali (P.A.a) qui a dit: «je dégageais fréquemment de la semence et avais honte de m'en ouvrir au Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à cause de la place que sa fille occupait auprès de moi. J'ai donné à Miqdad ibn al-Aswad l'ordre de l'interroger sur la question et il lui répondit: **«qu'il se lave le sexe et les vessies avant de faire ses ablutions».** Pour les malikites ce lavage s'impose si la semence s'écoule avec le plaisir habituel. S'il se dégage sans sensation de plaisir, il suffit d'utiliser des cailloux pour se nettoyer. Si cela arrive chaque jour comme ce qui se passe en cas d'énurésie, il n'est pas nécessaire d'utiliser ni l'eau ni des cailloux pour se nettoyer car on en est dispensé.»

Quand on se nettoie à cause de l'écoulement de la semence, il faut laver les vessies, même si elles ne sont pas touchées. Voir la réponse donnée à la question n° [2458](#). Il faut laver le vêtement entaché par une impureté car il ne suffit pas d'utiliser un mouchoir en cela .

En somme, on peut se nettoyer à l'aide d'un mouchoir ou un autre instrument pareil à la suite de l'écoulement de la semence. Cependant il faut laver les vessies selon l'avis le plus argumenté. Il faut aussi laver avec de l'eau les parties touchées..

Si vous aviez fait vos ablutions en oubliant de vous débarrasser de la semence (sans vous nettoyer par des cailloux ou laver votre vêtement) vous ne seriez pas tenu de refaire vos ablutions. Vous n'avez que vous débarrasser de l'impureté avant de faire votre prière car il est recommandé de procéder à l'enlèvement des impuretés à l'aide de cailloux avant de faire les

ablutions. Mais cela n'est pas un devoir selon l'avis le mieux argumenté. Voir al-Moughni d'Ibn Qoudamah (1/78) et l'encyclopédie juridique (4/115). Toucher le sexe sans sensation de plaisir n'entraîne pas la rupture des ablutions.

Allah le sait mieux.